

MAIGNAUT PASSION

Numéro 19
Avril 2005

ÉDITORIAL

Amnésie sélective

On a vu abattre le pigeonnier communal près de la salle des fêtes

On a vu la commune renoncer à acquérir le pigeonnier/octroi

On a vu vendre des terres appartenant à la commune

On a vu vendre l'ancienne Mairie-école dont les bancs avaient usé les fonds de culotte de bien des générations de Maignautois

On a vu vendre lesdits bancs.

On a vu renoncer à remonter le clocher de l'église

On a vu le talus dénudé menaçant la stabilité de la motte du castelnau sur laquelle est bâti le village médiéval.

On voit se déliter les derniers vestiges du mur d'enceinte du XIII^e siècle

Curieusement oublieux de ces quelques broutilles, le protecteur suprême du patrimoine communal garde les yeux rivés sur la porte-tour et crie « au voleur » en revendiquant la propriété d'une poignée de pierres de l'ogive. Un édifice pas du tout menacé et même susceptible, sans son intervention, d'être restauré.

Aussi, lorsqu'il évoque sa mission sacrée de garant de la sauvegarde et de la pérennité du patrimoine communal, d'éminent défenseur d'un « don architectural » vous comprendrez que nous, très respectueusement... on rigole

Jojo, Claudette, Hugnette, Marie-Martine et quelques autres

Les mécènes de l'ultime



Le Conseil général

Le 25 mars 2005, le Conseil général nous a attribué une seconde subvention de 1 520 € correspondant à la reconstruction de la tour.

Un engagement que nous attendions et qui nous renouvelle le soutien du département.



Jean-François Filliatre

Auteur d'un don à quatre chiffres qui, de stupeur, nous fit lâcher un mot à cinq lettres.

La Chaux SOCLI

Emmanuelle Roqué, responsable de la Communication chez Socli, nous a confirmé le soutien de sa société. Il prendra la forme d'une fourniture de matériaux (de la chaux bien sûr) directement à notre entreprise.

Producteur de chaux hydraulique naturelle, Socli dont les deux usines sont implantées dans le Sud-Ouest, à Izaourt (65) et à Sauveterre la Lémance (47), élabore des produits de qualité selon une tradition remontant à plus de quatre générations tout en développant une politique de protection de l'environnement.



Socli
Italcementi Group

La saga de la

Le faux départ

L'ogive remontée en novembre 2004, les travaux de restauration devaient reprendre le 1^{er} mars 2005.

Cette intervention nécessitant la fermeture de la voie communale et un travail en surplomb du domaine public, notre entreprise demandait donc, ainsi que le précisait l'autorisation de travaux délivrée en 2003 par le Maire, une permission de voirie.

Et toc, l'inconvénient !

Par un courrier en date du 11 février, le Maire refusait cette permission à l'entreprise et écrivait à l'association que l'autorisation de surplomb du domaine public était soumise à

« une tacite convention de rétrocession des ouvrages créés ».

En clair passez d'abord chez le notaire pour nous donner la porte.

Là où les choses se compliquent vraiment beaucoup

Pourquoi nous demander la propriété d'un ouvrage qui

Les conseillers désinformés

Moi aussi, j'aurais voté, le 7 février dernier, avec les conseillers municipaux unanimes pour condamner cette association qui ne respecte en rien ses engagements.

L'exposé préalable du Maire, révélant que l'association s'était engagée à « rétrocéder la porte » et à « agir en partenariat » avec la commune ne laissait pas de place au doute.

Et pourtant, qu'elle était malmenée la vérité ! Cette déclaration s'ajoutant à celle du 20 septembre 2004, sur laquelle nous avons tant ironisé dans notre précédent bulletin, illustre une nouvelle fois la volonté de mal informer le Conseil.

Serge Belliard

selon la commune lui appartient déjà (relire le Conseil municipal du 20 septembre 2004) ?

Pourquoi nous avoir accordé en 2003 une autorisation de travaux ce qui reconnaissait notre propriété ?

Qu'aurions-nous à faire d'une permission de voirie, une fois la porte cédée à la commune ?

Les subventions accordées à l'Association le sont en sa qualité de propriétaire de la porte et ne sont pas transmissibles à la commune.

Le recours au tribunal

Pour dénoncer cet abus de pouvoir et tenter d'obtenir la permission de voirie désirée, l'association intente alors deux actions auprès du tribunal administratif de Pau :

- une première en référé visant à obtenir en urgence la suspension de la décision du Maire
- une seconde sur le fond, visant à faire condamner le Maire pour excès de pouvoir.

L'association recalée en référé

C'est de cette première action dont nous avons été déboutés le 8 avril, le juge estimant que le



Les espèces végétales pro

La liste des espèces végétales protégées en Midi-Pyrénées a été publiée au J.O du 2 avril 2005. Notre région est la dernière à se doter d'une telle liste qui complète celle des espèces protégées au niveau national. L'arrêté contient en outre des listes propres à chaque département. 151 espèces sont désormais protégées sur toute la région, dont 24 espèces pouvant intéresser le Gers et 16 espèces supplémentaires sont protégées sur le seul département du Gers.

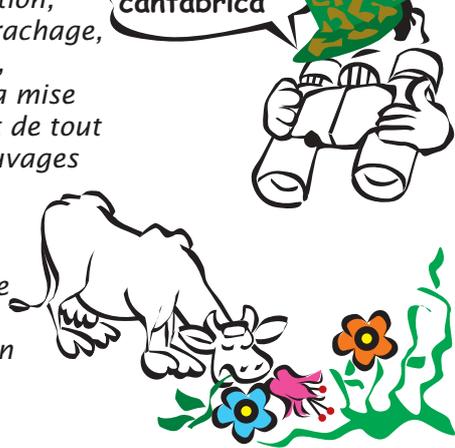
Liste consultable sur le Webjournal de notre site : maignaut.com

Selon la loi,

« sont interdits : la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages de ces espèces.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des parcelles habituellement cultivées ».

Et encore 3 *Convolvulus cantabrica*



Informations communiquées par Claire Lemouzy pour l'Association Botanique gersoise :
1 place de l'Eglise - 32550 Pavie
Site Web : <http://assobotanique32.free.fr>

porte-tour

président de Mignaut Passion n'était pas légalement habilité pour engager l'association en justice. De ce fait, l'action était sans fondement et rien n'a été décidé par le juge. Cette procédure mal ficelée nous a valu une condamnation de 100 euros au profit de la commune. Nous avons cruellement regretté de ne pas être représentés à l'audience par un avocat pour répondre à celui de la commune. (Le texte intégral du jugement est affiché en Mairie et est disponible auprès de l'association)

Les conséquences

Nous ne pourrions obtenir la permission de voirie qu'à l'issue de la procédure sur le fond soit dans près de deux ans. Notre autorisation de travaux aura expiré et les subventions seront perdues. Les travaux tels que prévus sont donc impossibles à réaliser même si, ultérieurement, des dédommagements importants devaient nous être accordés.

Et alors ?

Zorro viendra-t-il sauver in extremis notre porte médiévale et lui rendre sa splendeur d'antan ? Le grand méchant Maire, jaloux pour n'avoir pu faire remonter le clocher parviendra-t-il à empêcher la reconstruction de la porte-tour ? On vous laisse deviner.



Le SDAP... sinon rien !

Qu'aurions-nous pu réussir pour la porte médiévale sans le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine? Soyons réalistes, la réponse est dans le titre : rien.

Mignaut Passion avait déjà bénéficié des conseils techniques de cet organisme pour la restauration du pigeonnier/octroi.

Pour la Porte médiévale, le Service Départemental est à nos côtés dès l'origine du projet, s'étant intéressé à cet édifice bien avant que nous en devenions propriétaires.

Les recommandations faites à notre architecte nous ont aidés à proposer une restauration respectant au mieux l'identité de ce petit bâtiment. Et, pour l'obtention de subventions publiques, si le service départemental ne dispose d'aucun moyen en propre, il a su nous guider dans ce périlleux labyrinthe.

Aussi, notre témoignage de reconnaissance, pour l'extraordinaire disponibilité dont ont fait preuve les responsables de ce service et pour l'énorme travail accompli sera-t-il de ne pas baisser les bras devant la « bêtise anti-patrimoniale » à laquelle nous sommes confrontés.

tégées en Midi-Pyrénées

En pratique

En cas d'aménagement avec étude d'impact, la présence d'espèces protégées peut empêcher la réalisation du projet si la station est unique. La possibilité de dérogations pour intérêt public général existe cependant et la loi ne s'applique pas aux activités agricoles. Mais bon, cela peut donner de nouveaux arguments pour protéger quelques milieux d'un intérêt exceptionnel.

Côté répression

Gendarmes, gardes chasse et gardes pêche sont censés pouvoir verbaliser. Cela concerne plutôt la cueillette, qui n'est pas forcément très répandue dans le Gers... mis à part peut-être les tulipes, qui étaient déjà protégées au niveau national.

FICHE CONSOMMATEUR

Une association de l'excellence

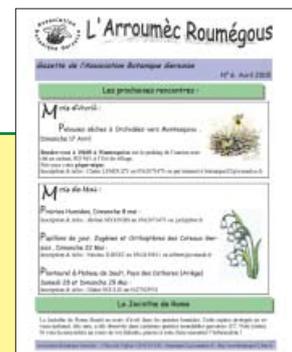
Depuis la conférence sur les orchidées en 2004, nous sommes destinataires de tous les documents écrits (des fiches pratiques par saisons et par thèmes, du journal *L'Arroumèc Roumégous*) et conviés à nombreuses sorties de terrain.

C'est impressionnant par le nombre et la qualité des documents (toujours illustrés de photos couleur) et par l'organisation.

A l'évidence Claire Lemouzy et Jérôme Segonds se donnent sans compter à cette passion et savent de surcroît déléguer pour démultiplier leur efficacité.

Vivre la botanique gersoise pour 15 euros par an.

Claudette et Serge



Des passionnés à la Ferme de Flaran



© DR

Originaires du Val de Loire, Nathalie et Pascal Bourlois officient depuis plus de treize années dans l'hôtellerie. Après des séjours aux Antilles et en Guyane, ils ont dirigé, ces huit dernières années, un important hôtel-restaurant sur l'île de la Réunion.

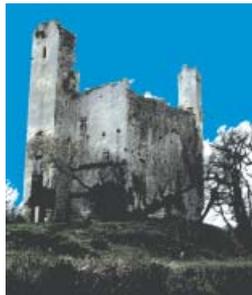
De retour en métropole, ils ont choisi le Gers et ils viennent de reprendre, début 2005, « notre » Ferme de Flaran.

A côté d'une cuisine gasconne traditionnelle, vous pourrez découvrir des préparations de poissons, goûteuses et raffinées. Un accueil convivial, chaleureux et empreint d'un solide professionnalisme qui vous fera aimer cette hôtellerie mignautoise.



Visite au château du Tauzia

Bertrand Boquien, historien a effectué le 2 avril dernier, des métrés et des photos au château du Tauzia. Complété par les documents d'archives, ce travail donnera lieu à une publication dans un numéro ultérieur de notre journal. Nos remerciements à Monsieur et Madame Immer qui ont aimablement autorisé cette intervention.



© Bertrand Boquien

La vie de l'association

Pour cause de turbulences du côté de la porte-tour, l'assemblée générale n'a pas encore été convoquée mais c'est pour très bientôt. Nos statuts modifiés l'an passé imposent qu'elle se tienne avant le 30 juin. Depuis le début de l'année 2005, les évolutions sont les suivantes :

- ◆ les fonds disponibles ont atteint près de 30 000 euros avec de nouveaux dons et les premiers versements de la Fondation du Patrimoine et de la Fondation du Crédit Agricole.
- ◆ le nombre de membres a lui légèrement augmenté pour atteindre 60.

Bilan 2004

Effectif de l'association : 57 membres

Recettes 2004	+ 21.097,37 €
Dépenses 2004	- 11.704,54 €
Résultat 2004	+ 9.392,83 €
Report 2003	+ 7.614,08 €
Trésorerie au 31/12/04	+ 17.006,91 €



© Mignaut Passion

« Les bons petits fromages » désormais à Condom.

En direct de sa ferme à Mignaut, ce sont de bien alléchants petits fromages de vache que vous propose Nicole sur le marché de Condom, le samedi matin*. L'étal est élégant, le sourire bienveillant et la gamme de fromages se décline pour tous les goûts.

Indubitablement ceux qui ne connaissent pas ont tort.

*Le dimanche matin, c'est à Castéra-Verduzan.

Association Mignaut Passion

Au village - 32310 Mignaut-Tauzia
Téléphone 06 81 47 23 48 - E-mail :
hello@mignaut.com
Internet : mignaut.com

Composition du bureau
président : Serge Belliard,
secrétaire : Jean Salaün,
trésorier : Laurent Boyer

Cotisation de membre de l'association :
15 Euros pour l'année 2005

Quand même !

Considérant l'impossibilité d'obtenir, dans un délai compatible avec la validité de notre autorisation de travaux, la permission de voirie sollicitée pour restaurer la porte-tour, nous avons dû explorer d'autres possibilités légales.

Sur proposition du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, notre entreprise a étudié la faisabilité des travaux sans échafauder sur le domaine public.

Pour cela, nous avons, d'une part, obtenu l'accord des propriétaires des maisons mitoyennes pour échafauder sur leurs terrains et, d'autre part, afin de ne réduire ni en hauteur ni en largeur, le passage sur la voie communale, un échafaudage, implanté plus haut que l'ogive actuellement en place, a été prévu en bascule de part et d'autre de la tour.

Dans ces conditions, une permission de voirie n'était plus nécessaire.

Cette solution a été présentée par l'Architecte des Bâtiments de France à Monsieur le Préfet du Gers à qui, en conséquence, nous avons fait part de notre intention de faire débiter très rapidement le chantier.

L'entreprise Louge vient donc de commencer les travaux qui devraient durer de 3 à 4 mois.

Que l'on ne s'y trompe cependant pas, c'est bien un handicap supplémentaire pour la réalisation du projet, car outre la gêne occasionnée aux propriétaires voisins, cette solution est techniquement beaucoup plus délicate à mettre en œuvre et, pour notre entreprise... ***cela a un coût.***

Une nouvelle fois on peut se demander qui travaille vraiment dans l'intérêt du patrimoine de la commune et pourquoi nous sommes toujours acculés à des solutions quichottesques.

Pour mémoire, notre simple ambition reste de valoriser le patrimoine de Maignaut-Tauzia, sans faire appel aux finances de la commune.

